

Aéro-Club de France
Cadets de l'Air 2018
NOTE D'INFORMATION



HISTORIQUE

Chaque année, près de 560 jeunes à travers le monde participent à l'Echange International des Cadets de l'Air. Expérience initiée en 1946, il y a maintenant près de 70 ans, par les USA, le Canada et la Grande Bretagne, il s'agissait de réunir des jeunes, filles et garçons, autour de leur passion pour l'Aéronautique.

Qu'ils soient pilotes militaires, parachutistes, pilotes privés, vélivoles...ils ont en commun l'Air, le sérieux et la motivation.

La participation de la France date de 1949, lorsque la Civil Air Patrol des USA et l'Aéro-Club de France établirent les fondations d'un échange de jeunes pilotes avec une première initiative impliquant 5 jeunes Français et 5 jeunes américains. D'abord sous la tutelle de la DGAC, la responsabilité de l'échange fut confiée en 1978 à l'Aéro-Club de France, dont une Commission constituée d'anciens Cadets de l'Air assure la continuité de l'organisation.

De par son grand succès, plus de 19 pays participent activement à l'Echange par le biais d'une organisation internationale : l'International Air Cadet Exchange Association (IACEA).

CADET DE L'AIR

Véritable ambassadeur aéronautique de la France, le Cadet de l'Air est en représentation auprès des autorités locales du pays qui l'accueille et des autres Cadets de l'Air.

Par sa participation à l'échange, le Cadet de l'Air promeut l'amitié et la tolérance au-delà des frontières en partageant sa passion pour l'Aviation avec ses semblables des quatre coins du globe.

ECHANGE 2018 DES CADETS INTERNATIONAUX DE L'AIR

Une phase de pré-sélection sur dossiers (Février 2018) permettra au comité de sélection d'établir une liste d'environ 60 garçons et filles.

Ceux-ci seront alors convoqués à Paris en février (le week-end du 24/25 Février 2018) pour une sélection finale qui verra désigner les sélectionnés 2018. (Test écrit et oral d'anglais, de connaissances générales et aéronautiques, et un entretien)

En 2018, des échanges ont été établis avec les pays suivants :

Allemagne, Belgique, Canada, Hong Kong, Corée, Royaume-Uni, Pays Bas, Israël, Suisse.

Les 20 Cadets (et Cadettes) de l'Air sélectionnés seront répartis en fonction des résultats de la sélection finale et de leurs aspirations pour visiter ces pays en compagnie de Cadets et Cadettes d'autres nations membres de l'IACEA. Des groupes de 20 à 30 cadets sont ainsi constitués par pays.

Selon les pays et leur type d'organisation, les Cadets de l'Air sont logés dans des hôtels, des bases aériennes ou encore dans des familles d'accueil.

Dates de l'échange 2018 : du 17 Juillet au 02 Août

L'Aéro-Club de France accueillera dans le même temps un nombre identique de jeunes Cadets étrangers en provenance des pays où seront reçus les jeunes français.

Pour tout renseignement, merci de contacter : iacea@iacea.fr

Aéro-Club de France

Cadets de l'Air 2018

NOTE D'INFORMATION



MODALITES DE L'ECHANGE 2018

A partir du rassemblement des Cadets de l'Air français le Dimanche 16 Juillet 2018 à Paris, tous les frais de déplacement, nourriture et logement sont couverts par l'organisation responsable (Aéro-Club de France ou pays d'accueil), les dépenses particulières hors du programme n'étant pas prises en charge. Chaque Cadet(te) de l'Air doit se munir de l'argent de poche nécessaire (souvenirs...) pour un voyage de 2 semaines à l'étranger, en chèques de voyages, devises ou carte bancaire internationale.

La seule participation financière demandée aux Cadets de l'Air sélectionnés sera de 300€ pour l'achat de la tenue officielle retenue par la Commission.

CONDITIONS REQUISES POUR FAIRE ACTE DE CANDIDATURE

- 1/ Être membre et être présenté(e) par une association affiliée par la FFA, FFAérostation, FFAM, FFG, FFP, FFPLUM, FFVL, FFVV, RSA.
- 2/ Avoir entre 18 et 21 ans le 17/07/2018 (aucune dérogation possible)
- 3/ Posséder une expérience aéronautique significative dans son (ses) domaine(s) respectif(s).
- 4/ Avoir une bonne connaissance de la langue anglaise parlée.

CANDIDATURE A LA PRESELECTION 2018

Les candidatures se font entièrement en ligne sur : IACEA.FR

La totalité de la procédure est détaillée pas à pas sur le site internet, les informations suivantes en sont un aperçu.

- 1/ Formulaire de candidature en ligne (*)
- 2/ Lettre de motivation du (de la) candidat(e) (*)
- 3/ Avis et appréciation du Président de club (*) (**)
- 4/ Chèque de 10€ pour frais de dossier en cas de première candidature (*)

(*) Voir procédure indiquée sur IACEA.FR (étapes 1, 2 & 3)

(**) Seul un candidat par aéroclub pourra être sélectionné par promotion. Dans le cas où plusieurs candidats d'un même aéroclub seraient admissibles suite à la sélection finale sur Paris, serait sélectionné celui ayant la meilleure note finale. A ce titre, l'un des critères utilisés sera l'appréciation donné par le Président.

ECHEANCIER DE LA SELECTION 2017

25 Janvier 2018 23h59	Date limite d'envoi des candidatures (étapes 1, 2 et 3 comprises)
Février 2018	Présélection sur dossier
*24 ou 25 Février 2018	Sélection finale à Paris, un créneau (demi-journée) au choix sur l'un des 2 jours
Mars 2018	Publication de la liste des titulaires et remplaçants. Ceux-ci seront avertis de façon individuelle ainsi que leur association et recevront alors les instructions pour la préparation de leur voyage.

*** correction de la version précédente de ce document**

Pour tout renseignement, merci de contacter : iacea@iacea.fr